



Motion

A65, l'heure des comptes

Le groupe EELV rappelle que leurs élu/es ont refusé de prendre part au vote de la délibération qui engageait la région dans le financement de l'A65 comme ils ont aussi voté contre les infrastructures qui leur apparaissaient comme surdimensionnées et incompatibles avec un développement équilibré des territoires.

Aucun élément à l'époque ne permettait de conclure à une rentabilité de cette infrastructure et le vote auquel se sont livrés l'ensemble des autres élu/es n'est pas à nos yeux un vote éclairé. En garantissant la dette, les collectivités publiques engagent de manière déguisée les impôts des citoyens tout en concédant, si le projet s'avère rentable, les profits à des concessionnaires privés. Ce type de partenariat public-privé est inconcevable car il est une privatisation des profits et une mutualisation des risques. Autant dans ce cas, garder la maîtrise de l'outil par sa nationalisation.

En gardant cette maîtrise, la question des infrastructures redeviendrait ce qu'elle ne devrait jamais avoir cessé d'être, un outil d'aménagement du territoire. Elle devrait donc tenir compte d'une vision écologique et économique de l'aménagement, privilégiant les dessertes locales et les transports publics du quotidiens aux infrastructures surdimensionnées qui privilégient la grande vitesse et contribuent à l'émission de gaz à effet de serre.

Nous demandons à ce que notre collectivité renonce à engager l'argent public dans des projets surdimensionnés dont les impacts écologiques et économiques ne sont jamais évalués et portés à connaissance du public, qu'elle renonce à contracter des partenariats publics privés qui ne profitent jamais à la collectivité mais engagent sa responsabilité et sa solidarité de dette lorsque la rentabilité n'est pas au rendez vous.

Nous demandons au gouvernement de ne pas augmenter la TVA sur les transports publics comme pour les travaux de rénovation thermique ce qui irait dans le sens d'un aménagement du territoire écologiquement responsable et permettrait de respecter les engagements climatiques de la Région en conformité de ce que préconise le rapport du GIEC et le rapport Le Treut en Aquitaine